CONTRAT DE DYNAMISATION ET COHESION
MELLOIS - RUFFECOIS

Entre

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine,
Ci-après dénommée la Région,

Et

Le Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Pays du Ruffécois représenté par Madame Isabelle AURICOSTE, sa Présidente, ci-après dénommé le PETR

Et

La Communauté de communes du Mellois en Poitou représentée par Monsieur Fabrice MICHELET, son Président, ci-après dénommée l'EPCI

Et

La Communauté de communes Val de Charente représentée par Monsieur Bernard CHARBONNEAU, son Président, ci-après dénommée l'EPCI

Et

La Communauté de communes Cœur de Charente représentée par Monsieur Jean-Pierre DE FALLOIS, son Président, ci-après dénommée l'EPCI

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 10 avril 2017 approuvant la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 26 mars 2018 approuvant le nouveau cadre d'intervention de la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération du Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Pays du Ruffécois en date du 27 novembre 2019 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion et autorisant sa Présidente à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes du Mellois en Poitou en date du 18 novembre 2019 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Val de Charente en date du 24 octobre 2019 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Cœur de Charente en date du XXX approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion et autorisant son Président à le signer ;

--*-*-*-*-*-*-*-*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le cadre régional d'intervention contractuel

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables.

- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

Le territoire Mellois-Ruffécois a manifesté le souhait d'élaborer un contrat de dynamisation et de cohésion avec la Région.

Un territoire de projet : Mellois-Ruffécois

Le territoire de contractualisation du Mellois-Ruffécois s'étend sur deux départements, les Deux-Sèvres (79) et la Charente (16), entre les agglomérations de Niort, Angoulême et le Grand Poitiers. Il se compose de trois communautés de communes - Mellois en Poitou (79), Val de Charente et Cœur de Charente (16) - et regroupait 84 800 habitants en 2014.

Les pôles urbains de Melle et de Ruffec (3 300 à 3 400 emplois chacun) structurent l'espace de ce territoire rural très peu dense, mais ne concentrent que 15% de la population du territoire et 26% de l'emploi. Aux côtés de cinq autres communes : Celles-sur-Belle, Chef-Boutonne, Sauzé-Vaussais, Mansle et Brioux-sur-Boutonne (entre 700 et 1 500 emplois), ils constituent des pôles d'équipement de rang intermédiaire, qui animent chacun un bassin de vie en apportant à la population l'accès aux équipements et services les plus courants.

Un cinquième de la population vit dans des communes des extrémités nord-ouest et sud du territoire directement sous l'influence de Niort et d'Angoulême. L'analyse des revenus que le Mellois-Ruffécois capte à l'extérieur du territoire met en évidence une recomposition des modalités de fonctionnement socioéconomiques du territoire : ces dernières reposent de moins en moins sur les capacités productives du territoire mais de plus en plus sur les revenus des actifs pendulaires.

Après un certain déclin démographique, cependant moindre qu'en moyenne dans les territoires ruraux de la Région, le Mellois-Ruffécois enregistre un regain de population depuis le début des années 2000 plus intense que dans les territoires de même catégorie, sous l'effet d'une attractivité migratoire soutenue alors que le solde naturel reste résolument négatif. Le

dynamisme démographique profite aux franges nord et sud du territoire sous influences de Niort et Angoulême.

La structure économique du Mellois-Ruffécois se singularise par une multiplicité de spécialisations dans divers secteurs industriels (notamment l'industrie chimique, les équipements électriques ou l'agro-alimentaire), l'agriculture et le transport-entreposage. Le secteur du transport-entreposage apparaît aussi comme une spécialisation territoriale mais avec une fragilité inhérente liée aux recompositions de ce secteur, à l'image du transfert annoncé d'une importante base logistique du Mellois vers l'Angoumois.

Présentation du Territoire de contractualisation

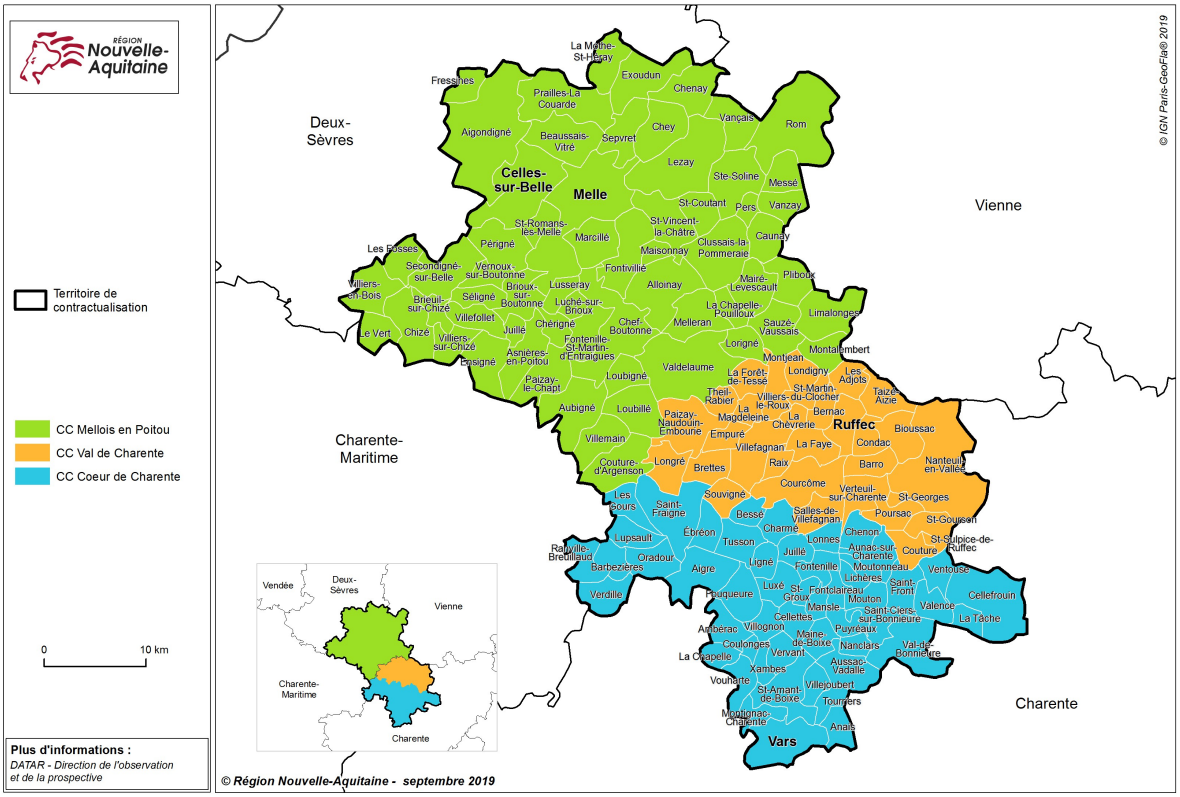

Une présentation synthétique des principales conclusions du diagnostic du territoire et des principaux enjeux et axes stratégiques de développement retenus figurent en annexe 1.

La situation de vulnérabilité du territoire

La nouvelle politique contractuelle de la Région apporte un soutien différencié en fonction du degré de vulnérabilité du territoire. Quatre domaines de vulnérabilité ont été définis au regard des compétences principales et ambitions régionales pour caractériser la situation relative des territoires :
- le revenu des ménages,
- l'emploi et le marché du travail,
- le niveau de formation de la population,
- la démographie et l'accessibilité aux services de la vie courante.

Un indicateur synthétique calculé en fonction du nombre de domaines pour lesquels l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) présente une vulnérabilité a classé les intercommunalités du périmètre de contractualisation de la façon suivante :
- Communauté de communes du Mellois en Poitou : pas ou peu vulnérable
- Communauté de communes Val de Charente : vulnérabilité forte

- Communauté de communes Cœur de Charente : pas ou peu vulnérable

La stratégie de développement du territoire Mellois-Ruffécois

Tenant compte des enjeux issus du diagnostic, le territoire a établi une stratégie en 3 axes :

Axe 1 - Devenir un espace de liens : rapprocher les individus et donner accès aux emplois et aux services

1.1. Conforter l'offre de services

Le Mellois-Ruffécois est un territoire socialement fragile. La difficulté pour les ménages en situation précaire d'accéder à l'emploi et aux services de première nécessité (droits, santé, alimentation...), aux sports, aux loisirs et à la culture renforce la fracture économique et sociale de ce territoire.

1.2. Favoriser l'accessibilité aux emplois et services

Afin de garantir l'accès de tous aux emplois et services, le territoire souhaite développer une offre de mobilité individuelle ou collective au plus près du territoire.

Exemples de projets :
- Construction d'une maison de santé à Brioux-sur-Boutonne
- Création d'une médiathèque à Aigre
- Développement d'un bus France Services (mobilité inversée) à Ruffec

Axe 2 - Développer le tissu économique du Mellois-Ruffécois

2.1. Renforcer et renouveler le tissu économique local

Le Mellois-Ruffécois est un territoire économiquement fragile. La RN 10, axe structurant de l'est du territoire est un atout qu'il convient de valoriser dans une optique d'attractivité économique.

2.2. Détecter et accompagner de nouveaux gisements d'emploi

Le mode de fonctionnement du Mellois-Ruffécois est plutôt favorable au développement d'une économie présentielle qui s'appuie sur les richesses locales. Afin de consolider la production de richesses, le territoire souhaite valoriser ses ressources propres.

2.3. Développer le tourisme

Le Mellois-Ruffécois dispose d'atouts indéniables (patrimoine et villages labellisés, fleuve Charente, jardins, évènements…) qui participent à l'attractivité du territoire et à son développement touristique. Ces ressources sont à valoriser pour attirer de nouvelles populations, touristes et entreprises sur le territoire.

Exemples de projets :
- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans le Mellois
- Développement de la filière chanvre (éco-construction, santé...)
- Aménagement de la véloroute V93 dans le Mellois

Axe 3 - Accompagner les évolutions du territoire

3.1. Anticiper les enjeux sociaux, environnementaux et de santé

L'attractivité économique d'un territoire est liée à ses conditions d'habitabilité : logement et cadre de vie, environnement, alimentation et santé…

3.2. Revitaliser les pôles et les centres-bourgs

Le Mellois-Ruffécois souhaite affirmer son attractivité résidentielle en veillant à renforcer ses bourgs-centres (habitat et cadre de vie, équipements structurants, mobilité, commerces et services…). Ruffec et Melle ont été identifiés comme pôles de proximité à conforter en priorité.

3.3. Favoriser la production d'un mix énergétique

Le Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) et les démarches Territoire à Energie Positive (TEPOS) conduites en partenariat avec l'ADEME et la Région à l'échelle du Ruffécois ont permis d'identifier un programme global qu'il convient d'élargir au Mellois.

Exemples de projets :

- Requalification du centre-bourg de Ruffec
- Actions d'accompagnement à la gestion et à la lutte contre l'ambroisie
- Restructuration du multiple rural de Vouharte

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des politiques sectorielles, ainsi que des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, sur le territoire du Mellois-Ruffécois et qui ont un impact direct sur son développement.

- Programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) 2015-2020 : Le territoire de contractualisation bénéficie de deux programmes LEADER 2015-2020, avec 1 542 173 € de FEADER attribués au Groupe d'Action Locale (GAL) du Mellois et 1 502 669 € attribués au GAL du Pays Ruffécois.

- Appel à projet « Nouvelle Organisation Touristique Territoriale (NOTT) » : Retenu le 17 novembre 2017 dans le cadre de l'appel à projet NOTT initié par la Région Nouvelle-Aquitaine, le PETR du Pays Ruffécois bénéficie d'un accompagnement technique et financier pluriannuel pour structurer et développer le tourisme sur le territoire.

La Région accompagne également les acteurs et projets culturels structurants du Mellois-Ruffécois, en soutenant notamment la démarche Pays d'Art et d'Histoire du Mellois, le centre culturel « La Canopée » à Ruffec, la « Maison des Arts » de Brioux-sur-Boutonne et les « Scènes nomades » dans le Mellois.

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat de dynamisation et de cohésion** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le territoire de projet Mellois-Ruffécois.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région.

Il identifie les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans **un plan d'actions pluriannuel,** élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les opérations conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité financière sur plusieurs exercices budgétaires pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales, qui sera accompagné par les politiques sectorielles ainsi que par des dispositifs d'appui spécifiques afin de renforcer le tissu économique local et favoriser l'accès des habitants à un maillage de services de proximité ;

- l'**ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu et de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat. Les modalités du soutien de la Région à l'ingénierie du territoire Mellois-Ruffécois feront l'objet d'une convention ad hoc et d'un dialogue de gestion annualisé.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection.
L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

Article 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Les opérations du territoire identifiées dans le plan d'action pluriannuel devront faire l'objet d'un début d'exécution dans l'année qui suit la décision d'intervention, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'action sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage bénéficiaire d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.
Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application conclue entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un·e représentant·e pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations inscrites dans le Contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux…) des

grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,..) dont les informations seront fournies par la Région.

Dans le cadre de la démarche de marketing territorial que porte la Région Nouvelle-Aquitaine, les co-contractants pourront contribuer au projet d'attractivité régionale en s'inspirant des recommandations stratégiques qui pourront lui être proposées. Selon les besoins, ces recommandations pourront être intégrées dans les différents supports de communication en lien avec l'attractivité que le territoire pourra mettre en œuvre. Des projets collectifs pourront également être élaborés afin de favoriser le rayonnement de la Nouvelle-Aquitaine. En cas de lancement d'une démarche de marketing territorial sur leur territoire, les co-contractants prendront contact avec l'équipe dédiée au Conseil régional.

Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (création de PETR, fusion d'EPCI…), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les co-contractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.
En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DEFINITIF DU CONTRAT

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issu du contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.
Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité régionale au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait à Bordeaux, le

En 5 exemplaires

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Alain ROUSSET

La Présidente du Pôle d'Equilibre Territorial
Rural du Pays Ruffécois

Isabelle AURICOSTE

Le Président Communauté de communes du
Mellois en Poitou

Fabrice MICHELET

Le Président de la Communauté de
communes Val de Charente

Bernard CHARBONNEAU

Le Président Communauté de communes
Cœur de Charente

Jean-Pierre DE FALLOIS

Liste des annexes

Annexe 1 : Synthèse du diagnostic, des enjeux et de la stratégie de développement du territoire

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel Prévisionnel du territoire

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC ET DES ENJEUX DU TERRITOIRE

MELLOIS-RUFFECOIS

Un territoire rural faiblement polarisé en interne, sous influence des agglomérations de Niort et d'Angoulême

Le territoire de contractualisation du Mellois-Ruffécois s'étend sur deux départements, les Deux-Sèvres (79) et la Charente (16), entre les agglomérations de Niort, Angoulême et la CU du Grand Poitiers. Il se compose de trois communautés de communes (CC) - Mellois en Poitou (79), Val de Charente et Cœur de Charente (16) - et regroupe 84 800 habitants en 2014. La CC deux-sévrienne et le groupe des deux CC charentaises sont chacun couverts par un SCoT.

Les pôles urbains de Melle et de Ruffec (3 300 à 3 400 emplois chacun) structurent l'espace de ce territoire rural très peu dense, mais ne concentrent que 15% de la population du territoire et 26% de l'emploi. Aux côtés de cinq autres communes : Celles-sur-Belle, Chef-Boutonne, Sauzé-Vaussais, Mansle et Brioux-sur-Boutonne (entre 700 et 1 500 emplois), ils constituent des pôles d'équipement de rang « intermédiaire », qui animent chacun un bassin de vie en apportant à la population l'accès aux équipements et services les plus courants. Un cinquième de la population vit dans des communes des extrémités nord-ouest et sud du territoire directement sous l'influence de Niort et d'Angoulême. Avec une qualité de dessertes routières et ferroviaires différentes, ni Ruffec (sur la N10 et la ligne TER Angoulême-Poitiers), ni Melle (éloigné de 30 minutes du plus proche échangeur sur l'A10) ne présentent un réel dynamisme socioéconomique.

Un modèle de développement territorial « social-pendulaire » peu porteur

L'analyse des revenus que le Mellois-Ruffécois capte à l'extérieur du territoire met en évidence un modèle de développement de type « social-pendulaire ». Il traduit une recomposition des modalités de fonctionnement socioéconomiques du territoire : ces dernières reposent de moins en moins sur les capacités productives du territoire. Le déclin apparent du levier productif engendre des difficultés sociales qui s'accompagnent d'une montée en puissance des transferts sociaux. L'importance des revenus pendulaires dans le processus de captation de revenus semble prendre le relai du moteur productif exportateur. Ils résultent d'une part croissante d'actifs qui vont travailler à l'extérieur du territoire, notamment dans les agglomérations voisines (37 % des actifs résidents sont concernés contre 33 % en moyenne dans les territoires ruraux néo-aquitains[1]). Ils « importent » des revenus sur le territoire au travers de leurs salaires qu'ils sont susceptibles d'y dépenser. Cette résidentialisation du modèle de développement n'est pas particulièrement porteuse pour le Mellois-Ruffécois au regard du creusement des inégalités territoriales qu'elle induit et des conséquences sociales et environnementales qu'elle est susceptible d'engendrer. Les dépenses touristiques sont fortement sous-représentées dans le modèle de développement du territoire par rapport à la moyenne des territoires ruraux de Nouvelle-Aquitaine

Le potentiel de captation de richesses du Mellois-Ruffécois est très limité. Si les pensions de retraite occupent une place aussi importante qu'en moyenne dans les territoires ruraux

[1]. 14 territoires de Nouvelle-Aquitaine présentent une structure socio-économique voisine.

dans ce territoire au vieillissement contenu, c'est essentiellement du fait de la faiblesse des revenus globaux que le territoire capte. Ce déficit est de nature à freiner la création d'emplois présentiels privés du territoire. Cependant, grâce à une propension à consommer localement relativement bonne, le Mellois-Ruffécois parvient à générer une densité d'emplois présentiels dans la moyenne des territoires ruraux.

Une économie vulnérable qui subit mutations structurelles et effets de la crise

Le tissu économique a connu une véritable mutation depuis les années 70. Elle se traduit sur le territoire par l'effondrement de l'emploi des secteurs productifs exportateurs qui n'a pas pu être compensé par la progression pourtant soutenue de la sphère présentielle. Ainsi la sphère productive, alors qu'elle concentrait 61 % des emplois en 1975, n'en représente plus que 37 % en 2014 comme dans les territoires ruraux de référence.
La structure économique du Mellois-Ruffécois se singularise par une multiplicité de spécialisations dans divers secteurs industriels, l'agriculture et le transport-entreposage. L'industrie chimique est 2,4 fois plus présente qu'en province (Rhodia et Danisco). Les industries de fabrication d'équipements électriques, du bois-papier-imprimerie, de l'agroalimentaire sont également surreprésentées (Socopa Viandes). L'agriculture occupe 10% de l'emploi de ce territoire rural (soit deux fois plus qu'en région) et semble stabiliser ses emplois entre 2010 et 2015 après avoir connu de lourdes pertes.
Le secteur du transport-entreposage apparaît aussi comme une spécialisation territoriale, plus largement la fonction transport-logistique concentre 11 % des emplois, soit 3 points de plus qu'en France de province. La présence de plusieurs plateformes logistiques participe à expliquer ce constat.

Ressortent enfin deux spécialisations du tissu économique local dans des secteurs d'activité majoritairement présentiels, l'hébergement médico-social et action sociale, qui emploie 15 % des salariés du territoire, et la construction.

Entre 2008 et 2016 le Mellois-Ruffécois a perdu 4,6 % de ses effectifs salariés privés, soit 570 emplois. Ces résultats proviennent pour moitié de l'orientation sectorielle défavorable du tissu économique et pour moitié d'un effet local négatif. La forte implantation de l'économie sociale et solidaire sur le territoire pourrait constituer un atout.

Une situation sociale mitigée

Sans être marquée par des difficultés notables, la situation sociale du Mellois Ruffécois ne se révèle pas très porteuse. Le niveau de vie des ménages est nettement inférieur à la moyenne régionale. Moins inégalitaire que les territoires de référence, le Mellois-Ruffécois se distingue par des revenus sensiblement plus élevés que les territoires ruraux pour les classes les moins aisées. Le taux de pauvreté, qui atteint 15,2 % en 2015, est également compris entre les moyennes des territoires ruraux et de la région.

L'intensité du chômage est plus réduite qu'en Nouvelle-Aquitaine et en France de province et progresse moins vite entre 2009 et 2014. Les conditions de travail ne sont pas particulièrement précaires et les contrats courts sont moins nombreux que dans les territoires de référence. Pour autant, le temps partiel est répandu. Le niveau de qualification de la population est globalement faible, même s'il progresse et s'il est légèrement supérieur en 2014 à la moyenne des territoires ruraux pour les moins de 40 ans.

Dans la partie centrale du territoire, les ménages bénéficient de revenus moindres : la pauvreté est plus développée (elle atteint 19,1 % des ménages dans la CC Val de Charente), le chômage plus répandu et le niveau de qualification de la population plus

faible. Dans un contexte de baisse des dépenses publiques la question du maintien d'un écosystème de formation sur le territoire se pose.

Des centralités à dynamiser pour entretenir l'attractivité du territoire et réduire les disparités territoriales

Après un long déclin démographique, cependant moindre qu'en moyenne dans les territoires ruraux, le Mellois-Ruffécois enregistre un regain de population depuis le début des années 2000 plus intense que dans les territoires de même catégorie, sous l'effet d'une attractivité migratoire soutenue alors que le solde naturel reste résolument négatif. Le dynamisme démographique ne profite cependant qu'aux franges nord et sud du territoire sous influences de Niort et Angoulême. Le cœur du territoire, dont la situation sociale semble plus dégradée, continue de perdre des habitants. Alors qu'à l'échelle du Mellois-Ruffécois dans son ensemble, le vieillissement de la population reste contenu par les apports migratoires, il est plus prononcé dans les zones en déprise, en particulier dans la CC Val de Charente où les habitants de 60 ans et plus sont 1,3 fois plus nombreux que les jeunes de moins de 30 ans.

L'attractivité du territoire est peu favorisée par un parc de logements très ancien même s'il se renouvelle davantage qu'en moyenne dans les territoires ruraux. Il est affecté d'un taux de vacance qui, tout en étant inférieur aux territoires de même catégorie, est élevé, en particulier dans la CC Val de Charente. Le niveau d'équipement est également inférieur aux moyennes quelle que soit la gamme, seule la CC Val de Charente apparaît bien équipée.

Vers des enjeux stratégiques

Le modèle de développement social-pendulaire actuellement à l'œuvre sur ce territoire présente des défaillances manifestes. Il offre un faible potentiel de captation de richesses qui nuit à la création d'emplois présentiels. De plus, sa dimension pendulaire ne bénéficie pas à l'ensemble du territoire, contribuant à creuser les disparités territoriales. La consolidation des revenus productifs et le développement des dépenses touristiques semblent s'imposer au territoire.

La sauvegarde de l'économie productive concurrentielle est bien évidemment essentielle pour le territoire. La sphère productive est menacée de fragilisation, dans l'immédiat par le projet de délocalisation de la plateforme Intermarché d'Alloinay, mais aussi par un fonctionnement de l'écosystème local qui ne semble pas optimal. Le secteur agricole doit également faire face à des mutations incontournables pour répondre aux défis environnementaux et sociétaux. La présence du Centre d'Etudes Biologiques de Chizé (CEBC), qui mène des études et expérimentations sur l'agriculture constitue un atout pour le territoire.

La redynamisation d'ensemble du territoire passe également par le renforcement de ses pôles, notamment le rôle moteur de Melle et Ruffec n'est pas affirmé, en particulier sur le plan démographique (stabilisation du nombre d'habitants). Par ailleurs, le potentiel touristique du Mellois-Ruffécois, fondé sur son patrimoine bâti et ses paysages entre en concurrence avec de nombreux territoires français.

Enfin, le développement de l'économie présentielle est un enjeu pour le territoire en particulier dans les zones centrales du territoire à l'écart des bénéfices du levier pendulaire. L'importance des déplacements d'actifs vers l'extérieur du territoire pose la question d'une gestion durable des mobilités, afin de prendre en compte la transition énergétique et de limiter les coûts de déplacement pour les « navetteurs ». Le profil de ces derniers oblige également à penser une animation territoriale adaptée (risque d'évasion commerciale

accrue, programmation culturelle et de loisirs, gestions des espaces naturels…). Les déplacements pendulaires constituent un sujet qui pourrait être plus fortement coordonné avec les EPCI avec lesquelles le territoire entretient des relations d'interdépendance marquées (les CA du Niortais et d'Angoulême, la CU du Grand Poitiers, la CC Haut Val de Sèvre).

Au-delà des questions de mobilité, le développement de coopérations interterritoriales renforcées avec ces EPCI pourrait porter sur les politiques d'accueil de population, d'équipements, de développement économique, de tourisme.

Contrat de dynamisation et de cohésion Mellois-Ruffécois

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES
Axe 1 - Devenir un espace de liens : rapprocher les individus et donner accès aux emplois et aux services						
Le territoire Mellois-Ruffécois est un espace rural faiblement peuplé situé au cœur d'un triangle formé par les pôles urbains de Niort, Poitiers et Angoulême. Le développement de ce territoire économiquement et socialement fragile implique une organisation territoriale adaptée qui permettra l'accès de tous aux emplois et services de première nécessité.						
1.1 Conforter l'offre de services						
Projets structurants						
1	Construction d'une maison de santé	Commune de Brioux-sur-Boutonne	1 200 000 €	max. 200 000 €	Dans la limite de 20 % des dépenses éligibles.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
2	Création d'une médiathèque dans le centre d'Aigre	CC Cœur de Charente	150 000 €	max. 30 000 €	Dans la limite de 20 % des dépenses éligibles.	CULTURE
3	Création d'une bibliothèque-médiathèque à Celles-sur-Belle	Commune de Celles-sur-Belle en partenariat avec la CC Mellois en Poitou	1 350 000 €	max. 270 000 €	Dans la limite de 20 % des dépenses éligibles.	CULTURE
Projets en amorçage						
> Création d'un pôle jeunesse (commune de Vars) > Création d'un espace partagé associatif (jeunesse et services aux publics ; CC Val de Charente) > Initiatives innovantes de services au publics (Maisons France Services avec accès au droit, inclusion numérique...) > Autres maisons de santé : Villefagnan…						
1.2 Favoriser l'accessibilité aux emplois et services						
Projets structurants						
4	Bus de services au public (bus France Services)	Emmaüs Ruffec	136 000 €	max. 27200 €	Dans la limite de 20 % des dépenses éligibles. Une première phase a été soutenue par la Région dans le cadre de l'AAP Innovation rurale (29750 € attribués à la CP du 16/11/2018).	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
5	Garage solidaire "L'Atelier"	Centre social, culturel et sportif du Pays Manslois	373 800 €	max. 50 000 €	Dans la limite de 50 % des dépenses éligibles.	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
6	Etude d'opportunité et d'exploitation en vue de la création d'une halte ferroviaire TER à Vars	SNCF Réseau	60 000 € (2020) 300 000 € (années suivantes)	max. 30 000 € (2020)	Projet initié par la commune, mandatée par la communauté de communes. Soutien régional dans la limite de 50 % des dépenses éligibles.	MOBILITE - TRANSPORT FERROVIAIRE
Projets en amorçage						
> Création d'un pôle d'échange multimodal à Luxé > Schéma vélo et aménagements sur la commune nouvelle de Courcôme						

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES
Axe 2 - Développer le tissu économique du Mellois-Ruffécois						
Le développement de l'économie et de l'emploi du Mellois-Ruffécois implique de favoriser l'employabilité des actifs et des jeunes, de dynamiser le tissu économique local, d'initier et d'accompagner le développement de nouvelles activités créatrices d'emplois et confortant son attractivité résidentielle. La RN 10, axe structurant de l'est du territoire, est un atout qu'il convient de valoriser dans une optique d'attractivité économique.						
2.1 Renforcer et renouveler le tissu économique local						
Projets structurants						
7	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPECT)	Comité de bassin d'emploi du Mellois	85 000 €	max. 50 000 €	Dossier présenté à l'AAP GPECT 2019	EMPLOI - FORMATION
Projets en amorçage						
> Etude sur l'adéquation entre offres et besoins de formation-qualification en Mellois-Ruffécois > Réalisation d'un schéma d'attractivité économique territoriale et d'accueil des activités économiques > Requalification de la ZAE de la Gare de Ruffec (CC Val de Charente) > Développement de la pépinière de Courcôme (CC Val de Charente) > Création d'un tiers-lieu associé à un FabLab (La Betapi)					
2.2 Détecter et accompagner de nouveaux gisements d'emploi						
Projets structurants						
8	Développement des activités de transformation biologique d'un groupement de producteurs à Villefagnan	SAS Chassagne	1 456 000 €	max. 436 800 €	Dans la limite de 30 % des dépenses éligibles (taux de base de 20% majorable de 10 points sous conditions).	AGRICULTURE
Projets en amorçage						
> Développement de la filière chanvre (éco-construction, santé...). > Développement du maraichage : approche foncière, installation...						
2.3 Développer le tourisme						
Projets structurants						
9	Espace d'Eaux Vives à Mansle	CC Cœur de Charente	3 900 000 €	700 000 €	Soutien régional accordé à la CP du 16/11/2018	SPORT
10	Aménagement de la véloroute V93 dans le Mellois	CC Mellois en Poitou	81 300 €	max. 28 500 €	Dans la limite de 35 % des dépenses éligibles, sous réserve que la véloroute V93 soit intégrée dans le schéma régional des véloroutes	TOURISME
11	Revalorisation du Château de Javarzay	Commune de Chef-Boutonne	650 000 €	162 500 €	Soutien régional envisagé pour la CP de février 2020	CULTURE - PATRIMOINE
Projets en amorçage						
> Développement d'activités touristiques autour des jardins, de parcs thématiques (Cité du Vent) et des activités nautiques > Aménagement d'un espace d'accueil et d'une boutique pour l'office du tourisme du Mellois (CC Mellois en Poitou) > Diagnostic des sites de visite et de loisirs du Pays Ruffécois (Office tourisme, CC Val de Charente, CC Coeur de Charente) > Conception et valorisation d'espaces muséographiques (musée Histoires de Charente au Domaine d'Echoisy à Cellettes, espace ornithologique à Verteuil-sur-Charente, ...) > Création d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (OT Mellois)						

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES
Axe 3 - Accompagner les évolutions du territoire						
L'intégration du contrat dans les programmes nationaux et régionaux - à visée économique, de transition énergétique et environnementale, de santé, de logement, de mobilité et de cadre de vie… - permettra d'accompagner le développement durable du territoire et par conséquent son attractivité économique et résidentielle. Le Mellois-Ruffécois souhaite affirmer son attractivité résidentielle en veillant à renforcer ses bourgs-centres (habitat et cadre de vie, équipements structurants, mobilité, commerces et services…). Ruffec et Melle ont été identifiés comme pôles de proximité à conforter en priorité.						
3.1 Anticiper les enjeux sociaux, environnementaux et de santé						
Projets structurants						
12	Semaine Santé -Développement durable - thème du climat Label écolycée	LPP Roc Fleuri, Ruffec	2500 € 2500 €	1250 € 1250 €	Candidature 2019 et 2020 au titre du dispositif Projets Educatifs Jeunesse	EDUCATION CITOYENNETE
13	Valorisation de l'observatoire photographique de l'évolution des paysages du Ruffécois	PETR du Pays du Ruffécois	32 500 €	6 500 €	Dans la limite de 20 % des dépenses éligibles et de 10 000 € d'aide.	CULTURE - PATRIMOINE
Projets en amorçage						
> Actions d'accompagnement à la gestion et à la lutte contre l'ambroisie (PETR du Pays du Ruffécois) > Projet Alimentaire de Territoire (GAL Mellois-en-Poitou et GAL Coeur Vendée Océan, Pays Ruffécois - Coopération Leader) > Elaboration d'un plan paysage - Etude (CC Mellois en Poitou)					
3.2 Revitaliser les pôles et les centres-bourgs						
Projets structurants						
14	Restructuration du multiple rural de Vouharte	CC Cœur de Charente	166 665 €	16 666 €	Projet proposé à la CP du 18/11/2019	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Projets en amorçage						
> Requalification du centre-bourg de Ruffec (portage commun CC Val de Charente et commune de Ruffec) > Revitalisation des bourgs ruraux de Chef-Boutonne et La Motte-Saint-Héray > Etude et animation d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : PETR du Ruffécois, CC Mellois en Poitou						
3.3 Favoriser la production d'un mix énergétique						
Projets structurants						
15	TEPOS	PETR du Pays du Ruffécois	225 000 €	90 000 €	Contrat TEPOS validé pour la période 2018-2020 lors de la CP du 17/11/2017	ENERGIE
Projets en amorçage						
> Parc solaire photovoltaïque à Villefagnan (Sol'Air parc Charente)						
Ingénierie du contrat : Pour mettre en œuvre ce plan d'action, la Région cofinancera une ingénierie généraliste (chef de projet territorial - animation du contrat) et thématique, en particulier en support des chantiers clés identifiés en matière de développement économique... Ce cofinancement tiendra compte de la vulnérabilité du territoire et fera l'objet d'un dialogue de gestion annuel.						
	Chef de projet territorial	PETR du Pays du Ruffécois	0,5 ETP	maximum de 15000 €/an	2019 : 15000 € (CP du 18/11/2019)	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / INGENIERIE
	Chef de projet économie-emploi-formation		1 ETP	maximum de 30000 €/an		
	Ingénierie thématique		1,5 ETP	maximum de 45000 €/an		
LEADER						
	LEADER - Contrepartie régionale	Soutien aux projets retenus en comité de programmation LEADER et répondant aux priorités régionales			Engagement des opérations en CP	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / LEADER